



INVENTAIRE des TUNNELS FERROVIAIRES de FRANCE

itff@hotmail.fr

TUNNELS DES HAUTES PYRENEES

Bien que dites « hautes », les Pyrénées centrales sont pauvres en tunnels. Cela tient au fait qu'aucune voie réellement pénétrante ne les traverse.

En effet, à l'exception de quelques lignes secondaires qui suivent les vallées et s'arrêtent dès que le relief devient trop accidenté, le seul intérêt ferroviaire de ce département est constitué par le grand axe qui longe le piémont pyrénéen par le nord. Mais ce dernier est beaucoup plus spectaculaire par son profil particulièrement accidenté et ses fortes rampes, dont celle de Capvern qui exige souvent trois locomotives pour remonter les convois, que par ses ouvrages d'art finalement assez rares. C'est pourquoi les Hautes Pyrénées restent l'un des plus petits départements tunneliers de France. Elles peuvent néanmoins s'enorgueillir deux curiosités uniques en France :

Tout d'abord, un équipement assez particulier encore visible sur l'ancienne ligne du tramway métrique électrique qui montait de Pierrefitte Nestalas à Cauterets. Deux arcs boutants qui maintiennent un mur de soutènement et sous lesquels passait la voie ferrée.



Ci-dessus et ci-dessous, les arcs boutants du Limaçon sous lesquels passait la voie ferrée



A noter aussi qu'au même endroit, la ligne passait sous les conduites forcées de la centrale électrique de Calypso qui alimentait justement le tram en énergie.



Ensuite, les Hautes Pyrénées sont le seul département français à avoir possédé un chemin de fer à voie étroite équipé en double voie comme une grande ligne. En effet, alors que la station thermale de Cauterets était déjà desservie par le tramway à voie métrique, une deuxième ligne à deux voies, sans liaison physique avec la première, fut construite pour monter aux bains de la Raillère situés 5 km plus en amont. Cet aménagement particulier fut décidé en fonction du taux de fréquentation très élevé en période estivale.



La « grande ligne » métrique Cauterets > La Raillère

**Si vous pouvez nous apporter des détails complémentaires,
ou si cette notice comporte des erreurs,
merci de nous le signaler.**